

# Le divorce par consentement mutuel par acte d'avocat et autres nouveautés en droit de la famille apportées par la loi de justice du XXIème siècle & L'actualité en droit des successions

Vendredi 24 novembre 2017  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Michel GRIMALDI

Professeur à l'Université de Paris II – Panthéon-Assas

## Organisé par :

### Adeline DASTE

Responsable de la Commission de Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine  
Avocate au Barreau de Versailles  
Cabinet COURTAIGNE AVOCATS

## Horaires :

De 9h15 à 17h45

### Soit 7 heures de formation

Cette formation est homologuée par le Conseil National des Barreaux

## Lieu :

### Siège d'EUROJURIS

45 Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

## Public visé :

Avocats, huissiers, notaires, juristes

## Spécialités :

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

### EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

Objectif de cette formation : cette formation a pour objectif d'actualiser les connaissances en matière de droit de la famille et de droit des successions.

- I- **Les nouveautés en droit de la famille et des successions dans la loi justice du 21è siècle du 17 novembre 2016 (hors divorce)**
- II- **Le divorce par consentement mutuel sans juge**
- III- **La réserve héréditaire dans les successions internationales, avec notamment l'étude des arrêts de la Cour de Cassation du 27 septembre 2017**
- IV- **Les différents mandats de gestion d'une succession (actualité législative et jurisprudentielle)**

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : .....

**Conditions** : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.

## Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : .....

**Conditions** : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct Formation reconnue par le CNB.

## Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : .....

**Conditions** : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.



EUROJURIS  
FRANCE